INITIALES DU MAIRE CG
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS. JL

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
12 janvier 2026

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 12 janvier 2026 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Lebel
Monsieur Christian Baril
Monsieur Tristan Ménard
Madame Lise Bérubé

Est absent : Monsieur Dave Côté

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 001-26

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Résolution No 002-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 8 décembre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2025

Résolution No 003-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 décembre 2025;

Il est proposé par Mme Lise Lebel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 29 décembre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2025

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Résolution No 004-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 29 décembre 2025;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le second procès-verbal du 29 décembre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2025

Résolution No 005-26

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2025 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 décembre 2025 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Tristan Ménard, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2025 comportant les numéros de chèques de # 9982 à # 9996 totalisant **33 975.68$;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 décembre 2025, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 décembre 2025
Totalisant un montant de 31 319.08$

Dépenses incompressibles - Décembre 2025	
Nom du fournisseur	**Montant**
Agence du Revenu du Canada (DAS Novembre 25)	2 881.17 $
Intérêt Prêt #5 TECQ19-23	767.61 $
Frais bancaires	63.65 $
Hydro éclairage public (1 mois)	264.58 $
Hydro 12, rue Principale Ouest (1 mois)	2 740.73 $
Hydro, 24, rue Principale Est (2 mois)	135.07 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Novembre 25)	6 749.01 $
Propulse (Diesel)	4 456.05 $
Propulse (huile fournaise)	705.76 $
Propulse (réparation fournaise)	516.01 $
Salaire des employés (4 employés)	8 343.55 $
Salaire des élus	1 811.34 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.29 $
Télécommunication de l'Est	165.22 $
Telus Québec (loisirs)	160.48 $
Visa	1 264.19 $
Total	**31 319.08 $**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2026

Résolution No 006-26

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de La Trinité-des-Monts octroie une augmentation salariale de 2% pour les employés pour l'année 2026. Cette augmentation prend effet rétroactivement au 1er janvier 2026. Celle-ci est attribué aux employés en fonction depuis plus d'un an.

AUGMENTATION SALARIALE DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2026

Résolution No 007-26

Il est proposé par Mme Lise Lebel, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts octroie une augmentation salariale de 2% pour les élus pour l'année 2026. Cette augmentation prend effet rétroactivement au 1er janvier 2026.

ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Résolution No 008-26

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le contrat de travail de la directrice générale, greffière-trésorière avec une réévaluation du nombre d'heure dans 6 mois.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #304-25 INTITULÉ RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES DE LA COLLECTE ET DISPOSITION DES VIDANGES ET DES ÉGOUTS

Résolution No 009-26

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Lise Lebel, conseillère, à la séance extraordinaire du Conseil, le 29 décembre 2025 (résolution #189-25);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lebel, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de La Trinité-des-Monts ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 NOMBRE DE VERSEMENTS

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300.00$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux.

Article 2 ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS

L'échéance pour le premier ou unique versement est fixé au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60ième jour de la première échéance mentionnée au premier paragraphe de l'article 2.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60ième qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné au deuxième paragraphe de l'article 2.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60ième qui suit la date d'exigibilité du troisième versement mentionné au troisième paragraphe de l'article 2.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Article 3 RECOURS

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites à l'article 2.

Article 4

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2026.

Article 5 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le montant des dépenses prévues pour 2026 s'élève à 1 009 502 $ et pour pouvoir au paiement de ces dépenses, le Conseil municipal fixe le taux de la taxe foncière générale à 1.3222$/100$ pour l'année 2026, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2026.

Article 6 TARIFS DE COMPENSATIONS

Le tarif de compensation **"ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES, AINSI QUE LA CUEILLETTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES" est fixé à :**

Résidence :	300.37 $
Commerce :	450.96 $
Chalet :	203.55 $

Les tarifs de compensation pour le service des **"ÉGOUTS" sont fixés annuellement à :**

Résidence ou logement :	234.33 $
Commerce ou service :	320.98 $
Terrains vagues :	102.47 $

Pour la définition du mot "logement", l'on se réfère à celle accordée au règlement de zonage.

Logement signifie une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce, destiné à servir de domicile. Un logement comporte une entrée indépendante par l'extérieur ou par un hall commun, une cuisine ou un équipement de cuisson et des installations sanitaires.

Le propriétaire du bâtiment devra payer les tarifs ci-dessus, que lui-même, le locataire ou l'occupant se serve des égouts ou ne s'en serve pas, et qu'il se serve ou non des bacs d'ordures, de matières recyclables et de compost.

Article 7 TAUX D'INTÉRÊTS

Le taux d'intérêts est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Article 8

Le présent règlement abroge tout autre règlement relatif à ce sujet.

Sous réserve de l'Article 2, l'échelonnage n'engendre aucun intérêt si les délais sont respectés.

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution No 010-26

La greffière-trésorière, madame Jinny Lecours, reçoit et dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus suivants:

La conseillère, madame Lise Lebel;
Le conseiller, monsieur Tristan Ménard.

Ceci complète donc les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus pour l'année 2025.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ORGANISMES DU MILIEU

Résolution No 011-26

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentant :

Bibliothèque : Mme Lise Lebel
Comité famille et aînées : Mme Lise Bérubé
Jardin communautaire : M. Dave Côté
Corporation de développement : Mme Marie-France Gagnon
Comité de survie de l'École La Colombe : Mme Chantal Gagnon
Comité de la Route des Monts Notre-Dame : Mme Marie-France Gagnon
Incendie et pompiers : M. Tristan Ménard
Comité des Loisirs : à choisir ultérieurement.

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal.

DÉPÔT DU PROJET « AMÉLIORATION ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DES CUISINES »

Résolution No 012-26

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts d'accepter le dépôt du projet « Amélioration et mise aux normes des installations des cuisines » provenant du Fonds réservé. De plus, le conseil autorise madame Jinny Lecours, directrice générale, soit signataire de l'entente et responsable de tous documents relatifs à cette demande.

DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS DU COMPTE DE TAXE 2025 POUR LE MATRICULE 3536 14 9580

Résolution No 013-26

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts refuse la demande du citoyen qui est d'annuler les frais d'intérêts au montant de 179,86$ pour le matricule 3536 14 9580. La demande du changement d'adresse pour ce matricule a été demandé le 19 mars 2025. Le compte de taxes a été imprimé en février 2025.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA RENCONTRE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME PAFIRSPA

Résolution No 014-26

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) organise une séance d'information concernant le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre, présidée par la ministre Charest aura lieu le jeudi le 29 janvier à 16h00 lieu à confirmer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des informations précises sur ce programme en vue de futurs projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner officiellement un représentant pour assister à cet événement et prendre connaissance des modalités du programme;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DÉSIGNER M. Tristan Ménard, comme représentant officiel de la municipalité de La Trinité-des-Monts pour assister à la rencontre d'information sur le PAFIRSPA;

D'ASSUMER les frais de déplacement encourus par M. Ménard dans le cadre de cette participation.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Résolution No 015-26

Cette résolution est reportée à une séance ultérieure.

Il est proposé par _____, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte la proposition d'offres de services professionnels, de la Fédération Québécoise des Municipalités estimés à 6 000$, en sus des taxes applicables, pour la rédaction d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de déneigement.

OFFRE DE SERVICE – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE

Résolution No 016-26

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renforcer ses compétences internes;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thorthon a déposé une offre de service en date du 5 décembre 2025 pour un mandat de formation et d'accompagnement comptable au montant de 6 300$, en sus des taxes applicables pour 28h de formation et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible à des programmes de soutien financier pour le développement des compétences de sa main-d'œuvre;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

D'ACCEPTER l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thorton pour l'accompagnement comptable, selon les modalités prévues au contrat;

D'AUTORISER Mme Jinny Lecours, directrice générale à signer tout document relatif à l'exécution de ce mandat;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention d'aide à l'emploi auprès du Centre local d'emploi afin d'obtenir un remboursement des frais liés à cette formation;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h30 à 20h59.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 017-26

Il est proposé par M. Tristan Ménard que la séance soit levée. Il est 21h00.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

CG

DL

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

D'ACCEPTER l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement comptable, selon les modalités prévues au contrat;

D'AUTORISER Mme Jinny Lecours, directrice générale à signer tout document relatif à l'exécution de ce mandat;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention d'aide à l'emploi auprès du Centre local d'emploi afin d'obtenir un remboursement des frais liés à cette formation;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h30 à 20h59.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 017-26

Il est proposé par M. Tristan Ménard que la séance soit levée. Il est 21h00.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, Greffière-trésorière

D'ACCEPTER l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement comptable, selon les modalités prévues au contrat;

D'AUTORISER Mme Jinny Lecours, directrice générale à signer tout document relatif à l'exécution de ce mandat;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention d'aide à l'emploi auprès du Centre local d'emploi afin d'obtenir un remboursement des frais liés à cette formation;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h30 à 20h59.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 017-26

Il est proposé par M. Tristan Ménard que la séance soit levée. Il est 21h00.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, Greffière-trésorière